

**Instruction interministérielle n° DGOS-DGESIP/2015/165 du 6 mai 2015 relative au développement des stages en ambulatoire dans le cadre des semestres libres prévus par les maquettes de formation de certains diplômes d'études spécialisées de médecine**

06/05/2015

Cette instruction a pour objet de faire un rappel de la réglementation sur la procédure et la composition du dossier de demande d'agrément, les éléments sur la base desquels la commission de subdivision réunie en vue de l'agrément formule son avis et les honoraires pédagogiques des praticiens agréés maîtres de stage des universités.